

Liberté
Égalité
Fraternité





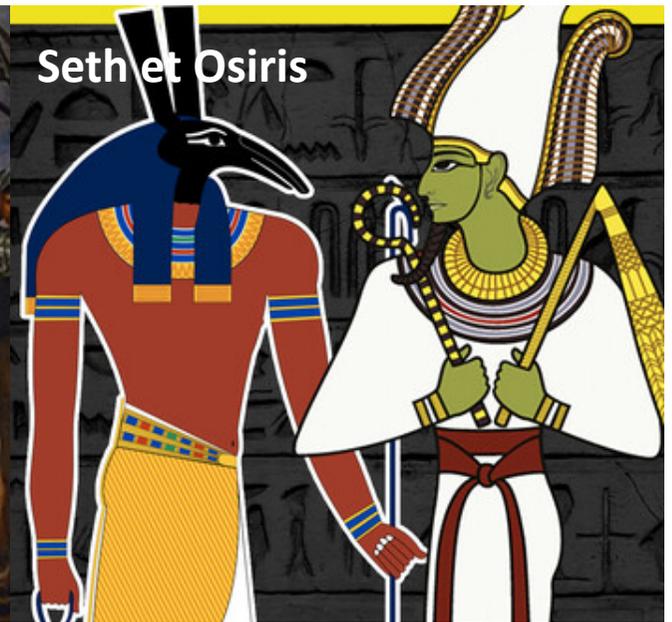
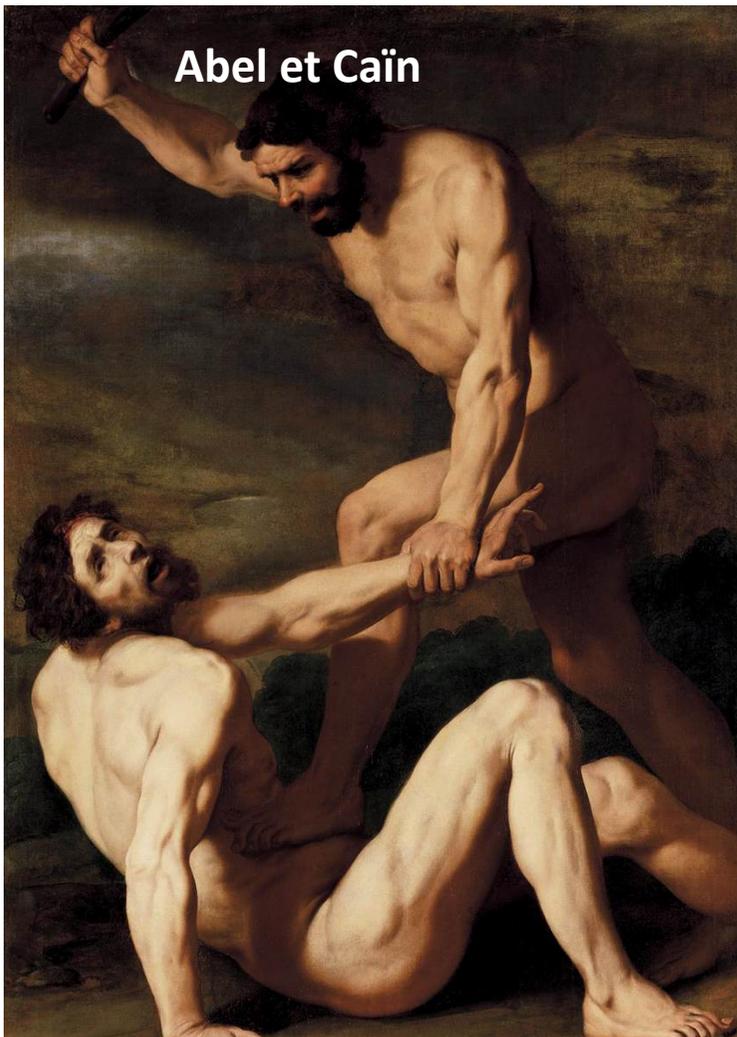
La fraternité
c'est quoi ?

TOUS FRÈRES



TOUS FRÈRES





Psyché et ses sœurs



Olivia de Havilland et Joan Fontaine



Rachel et Léa



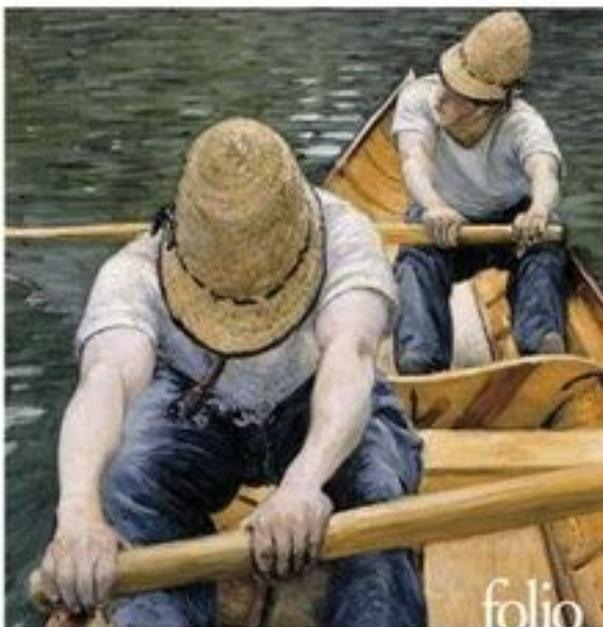
Marthe et Marie



Maupassant

Pierre et Jean

Édition de Bernard Pingaud



folio
classique

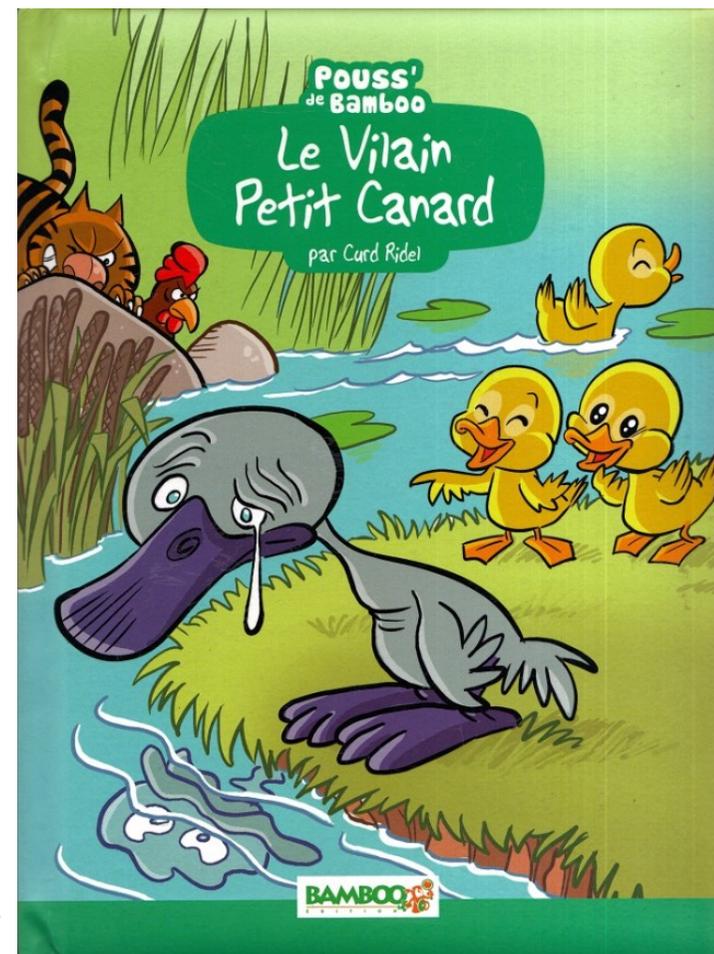
« La fraternité est une des plus belles inventions de l'hypocrisie sociale. »

Flaubert à Louise Colet, 22 avril 1853

« Ce n'est pas dans les mythes seulement que les frères sont à la fois rapprochés et séparés par une même fascination, celle de l'objet qu'ils désirent ardemment tous les deux et qu'ils ne veulent ou ne peuvent partager, un trône, une femme, ou de façon plus général, l'héritage paternel. »

René Girard,

Mensonge romantique et vérité romanesque



« Quand le second est né, le premier s'est écrié : "Comme il est moche !" Le premier faisait rire la mère, le second jamais. »

J.B. Pontalis, *Frère du précédent*

Consultons les dictionnaires...



Tu quoque, fili !



« L'idée contemporaine de famille, qu'on pense consistante, se dissout dans l'Antiquité. Cette notion rassemble aujourd'hui des pratiques qui, dans d'autres cultures, passées ou présentes, sont pensées séparément : le mariage, la filiation, la parenté, l'héritage. Par exemple, à Rome, la filiation passe par le père qui seul reconnaît son enfant. Un homme peut donc adopter et être père sans être marié. En revanche, il n'a le statut de père (pater) qu'à la condition que son propre père soit mort. Filiation, mariage et paternité sont disjoints. »

Florence Dupont, entretien paru dans *Sciences Humaines*, décembre 2013

Ernout et Meillet, dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, remarquent que *frater* désigne, en latin, « les membres de la famille, qui sont au même niveau par rapport au chef, le pater, ce qui n'implique sans doute pas qu'ils étaient tous ses enfants (de même *soror*) », et que, en grec, *phrater* ne s'est conservé qu'au sens de « membre d'une même phratría ».

Dans le système social romain, une *gens* est un groupe familial patrilinéaire portant le même nom, le *gentilice*. La *gens*, lorsqu'elle était nombreuse, s'est divisée au cours du temps en diverses « familles » (*familiæ*), qui se distinguaient par un *cognomen* désignant les diverses branches. Différentes *gentes* étaient réunies dans un but politique et surtout religieux au sein d'une curie (les curies correspondaient aux phratries en Grèce).

La *gens* vivait, à l'origine, sous l'autorité d'un chef qu'on désigne, sous le nom de *pater gentis* ou de *magister gentis*, interprète de la volonté divine, prêtre, juge et chef. Ce rôle religieux est également au sein de chaque *familia* par son chef le *pater familias*.

A la *gens* sont associés des esclaves, parfois peu nombreux, parfois en nombre important dans les latifundia, et des clients, libres, possédant parfois un lopin de terre et qui se mettaient sous la tutelle de personnages plus importants.

Frère, frater, phrater

Bloch et Wartburg, dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue française* explicitent le sens du mot *phratría* : il désignait les « douze groupes dans lesquels étaient organisés les citoyens d'Athènes et qui ne se réunissaient plus que pour le culte et les agapes ».

Pierre Chantraine, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, confirme que, en grec, le mot *phrater* ne désigne pas le frère de sang. En grec, « Cette notion est exprimée par *kasignêtos* et surtout par *adelph(é)os*. C'est que dès Homère, (...) le terme *phrater* désignait le membre d'une association d'entraide et de solidarité, association constituée de gens qui appartenaient sans doute à des familles alliées ou simplement voisines et qui se considéraient entre eux comme des « frères ». »

Emile Benveniste le confirme. Dans le vocabulaire de la parenté, on utilise *adelphos* pour désigner le frère (*adelphê* pour désigner la sœur), et non pas *phrater*. « Une substitution comme celle-là ne saurait être un accident de vocabulaire ; elle répond à une nécessité qui intéresse l'ensemble des désignations de parenté. Le *phrater* désigne le membre d'une *phratría*. *Phrater* ne désigne pas le frère le sang ; il s'applique à ceux qui sont reliés par une parenté mystique et se considèrent comme les descendants d'un même père ».

Cela n'est pas spécifique au grec. « En latin, pour le frère consanguin, on dit *frater germanus*, ou simplement *germanus* (espagnol *hermano*, portugais *irmão*), frère de souche, en quelque sorte. De même en vieux-perse, quand Darius, dans les proclamations royales, veut parler de son frère consanguin, il ajoute *hamapita*, *hamata* « de même père, de même mère », comme en grec *homopatros*, *homomatros*). En effet, « frère se définit par rapport à « père » qui ne désigne pas nécessairement le « géniteur ». » En allemand, la distinction est plus explicite. *Bruder* désigne le frère consanguin, *Mitmensch* la personne considérée quant aux liens qui l'unit aux autres membres de l'humanité.



N'importe quelle assemblée qui se met d'accord sur des principes de vie communs peut donc être considérée comme une fratrie, par fidélité à l'étymologie grecque : un groupe politique et organisé (on retrouve ainsi le sens chrétien où les frères sont les membres d'une communauté religieuse) .

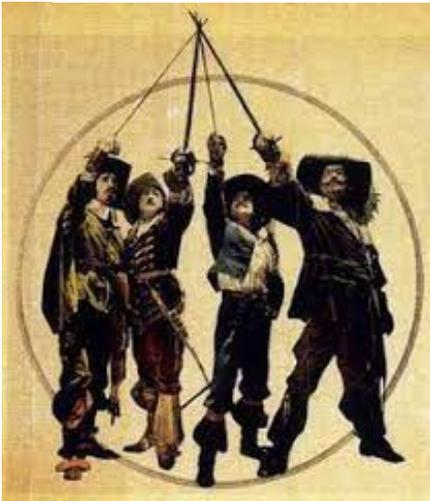


En prenant le risque de la cuistrerie et de la désuétude, il faudrait donc désigner l'ensemble des frères utérins par le mot *frairie* (qui apparaît au XIIe et signifie confrérie), plutôt que par le mot *fratrie*. On laisse ainsi au mot de fraternité le soin de désigner un groupe composé d'individus issus de différentes familles, mais qui constituent ensemble un groupe unifié. Plus qu'un lien affectif, la fraternité serait donc un lien axiologique (à la fois politique et moral) : on peut être fraternel avec ceux qui ne sont pas de la même famille que soi.

La fraternité n'est pas une vertu familiale et consanguine, et elle ne suppose pas de considérer ses concitoyens comme les enfants de son propre père, et encore moins de ne considérer comme concitoyens que ceux qui sont de même souche ou de même sang que soi.



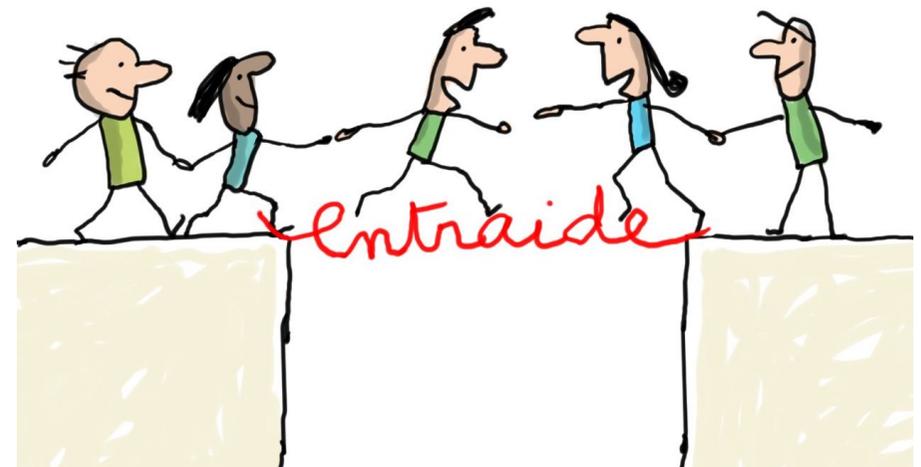
Fondé sur l'intérêt plutôt que sur l'affection ou les liens du sang, la société fraternelle peut compter en son sein des gens qui s'aiment, mais **l'amour n'est pas une condition indispensable à la vie commune.**



En revanche, apparaissent comme condition de la fraternité la solidarité et l'entraide, l'unité (même quand elle s'accommode du débat et de la discussion), des valeurs ou une cause communes, et la conviction que le groupe est nécessaire à l'individu en même temps que l'individu a intérêt au groupe : **un pour tous, tous pour un !**

La fraternité est un lien dont la modalité est la **solidarité.**

Ce lien est donc fondamentalement **pragmatique et organisationnel**, on doit pouvoir penser ensemble les conditions de sa réalisation et de son efficacité.





Liberté • Égalité • Fraternité

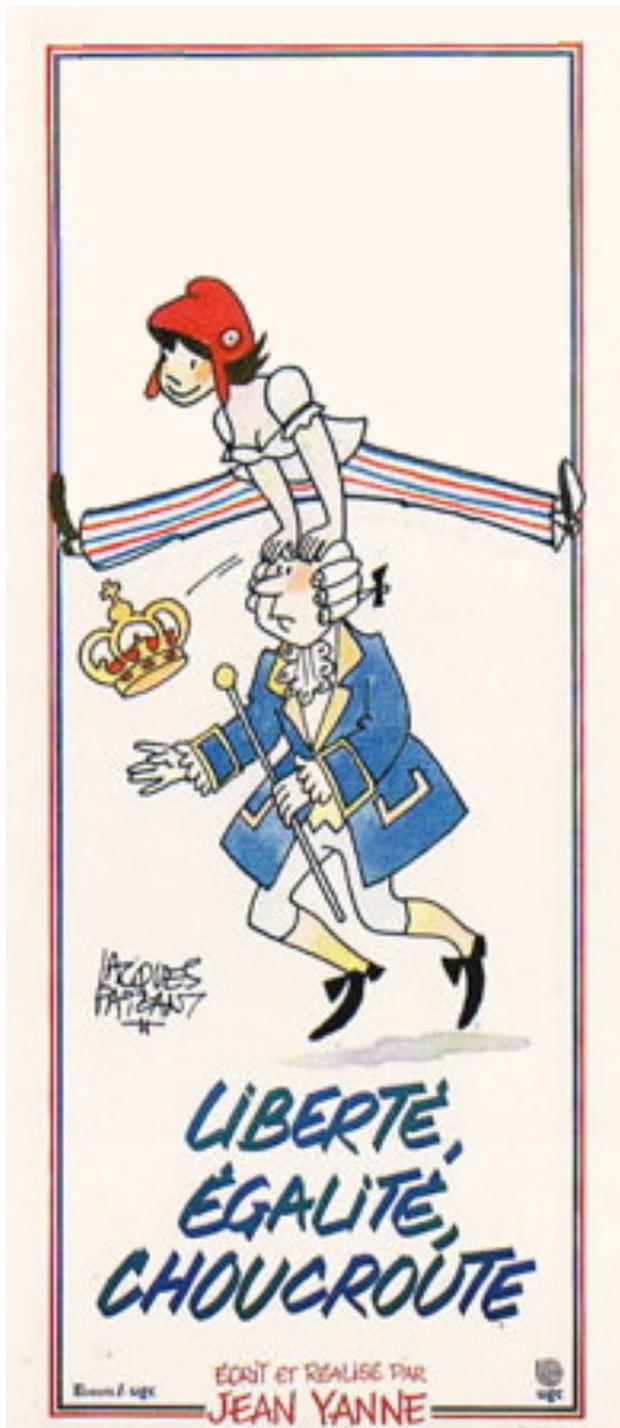
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



C'est quoi ces points ?

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE

ET ?

EGALITE

ET ?

FRATERNITE

**LIBERTÉ
ÉGALITÉ
BEYONCÉ**

LIBERTE

PARCE QUE

EGALITE

PARCE QUE

FRATERNITE

Wouhaï?



D U
CONTRACT SOCIAL;
O U
PRINCIPES
DU DROIT POLITIQUE.

PAR J. J. ROUSSEAU,
CITOTEN DE GENEVE.

— *federis æquas.*
Dicamus leges.

Æneid. XI.



Suivant la Copie Impriale

A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY,
M. DCC. LXII.

La faute à Rousseau

Selon Rousseau, la liberté, dans l'état civil, n'est entière que si elle est fondée sur l'égalité. Il ne peut y avoir de citoyens libres que si tous les citoyens sont égaux et également disposés à ce que certains ne soient pas plus égaux que d'autres !

Faire tenir ensemble ces deux piliers est la condition indépassable d'une République française fidèle à ses principes : liberté et égalité, et mieux encore liberté parce qu'égalité. Tous sont libres parce que tous sont égaux ; celui qui refuse l'égalité devient dominant et amoindrit la liberté des autres.

LIBERTE PARCE QUE EGALITE

Chacun donne tout et sans réserve. Celui qui a peu donne tout, celui qui a beaucoup donne tout.

Tous ne donnent pas autant, puisque tous n'ont pas les mêmes forces et les mêmes capacités.

La véritable solidarité suppose que chacun participe complètement à l'œuvre commune, de toutes ses forces.

Telle est la fraternité : sa modalité est la solidarité, elle vise la réalisation d'une œuvre commune et tous ceux qu'elle engage y ont intérêt.



chapitre 6 du *Contrat social*, à propos des clauses du pacte social :

« Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a. »

EGALITE PARCE QUE FRATERNITE

ÉCOLE PUBLIQUE

*jean
jeff*



ÉCOLE DE FRATERNITÉ

QUINZAINE 1971